



**Euro-Latin American Parliamentary Assembly
Assemblée Parlementaire Euro-Latino Américaine
Asamblea Parlamentaria Euro-Latinoamericana
Assembleia Parlamentar Euro-Latino-Americana**



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EURO-LATINO-AMÉRICAINNE

Commission des affaires politiques, de la sécurité et des droits de l'homme

15 octobre de 2009

PROVISOIRE

PROPOSITION DE RÉOLUTION

Partenariat Union Européenne – Amérique Latine dans la perspective du VI^e Sommet de Madrid en mai 2010

Corapporteurs PE: Ramón Jáuregui Atondo (S&D) et Renate Weber (ALDE)
Corapporteur ALC: Vilma Reyes (Parlement Centroaméricain)

Partenariat Union Européenne – Amérique Latine dans la perspective du VI^e Sommet de Madrid en mai 2010

L'Assemblée parlementaire Euro-Latino-américaine,

- vu les déclarations des cinq Sommets de chef d'État et de gouvernement d'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Union européenne qui se sont tenus, à ce jour, à Río de Janeiro (28 et 29 juin 1999), à Madrid (17 et 18 mai 2002), à Guadalajara (28 et 29 mai 2004), à Vienne (12 et 13 mai 2006) et à Lima (16 et 17 mai 2008),
 - vu le communiqué conjoint de la XIII^e réunion ministérielle entre le groupe de Rio et l'Union européenne, qui s'est tenue à Prague les 13 et 14 mai 2009,
 - vu le communiqué conjoint de la réunion ministérielle du Dialogue de San José entre la Troïka de l'Union européenne et les ministres des pays d'Amérique centrale, qui s'est tenue à Prague le 14 mai 2009,
 - vu la communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil du 30 septembre 2009, intitulée "L'Union européenne et l'Amérique latine: un partenariat entre acteurs mondiaux" (COM (2009)495/3, SEC (2009) 1227),
 - vu sa résolution sur une Charte euro-latino-américaine pour la paix et la sécurité, du 8 avril 2009,
 - vu ses résolutions du 8 avril 2009 sur le commerce et le changement climatique, sur les questions liées à l'eau dans les relations UE-ALC, ainsi que sa résolution d'urgence du 8 avril 2009 sur la crise financière,
 - vu ses résolutions du 1^{er} mai 2008 sur les politiques énergétiques de l'Union européenne et de l'Amérique latine, sur les défis posés et possibilités offertes par les négociations de Doha, et sur la pauvreté et l'exclusion sociale
 - vu sa résolution sur les relations Union européenne – Amérique latine dans la perspective du V^e Sommet de Lima, en mettant l'accent sur la gouvernabilité démocratique, du 20 décembre 2007,
 - vu ses résolutions du 20 décembre 2007 sur les défis et opportunités impliqués par la mondialisation pour les relations économiques et commerciales entre l'Union européenne et les pays d'Amérique latine, ainsi que sur le développement durable et l'équilibre environnemental dans les relations entre l'Union européenne et les pays d'Amérique latine dans la perspective du réchauffement planétaire,
 - vu ses messages du 1^{er} mai 2008 lors du V^e Sommet UE-ALC et du 13 mai 2009 lors de la XIV^e ministérielle Union européenne – Groupe de Río,
 - vu l'article 16 de son règlement,
 - vu le rapport de la commission des affaires politiques, de la sécurité et des droits de l'homme,
- A. considérant qu'il est essentiel pour les deux régions de perfectionner le partenariat stratégique birégional décidé lors des cinq Sommets précédents,
- B. considérant que depuis le premier Sommet de Río de Janeiro au mois de juin 2009, des avancées notables se sont produites, même si des carences non moins importantes subsistent

dans les trois domaines sur lesquels porte le partenariat, à savoir les domaines relatifs aux aspects politiques et de sécurité, aux aspects commerciaux et économiques, aux affaires sociales, à l'environnement, à la connaissance et à l'innovation, ainsi que les questions liées à l'égalité entre les femmes et les hommes,

- C. considérant que l'Union européenne demeure le deuxième partenaire commercial mondial de l'Amérique latine et qu'elle constitue le plus gros investisseur dans une région où, au cours des dix dernières années et depuis le lancement du partenariat stratégique birégional en 1999, elle a financé des projets et des programmes pour un total d'EUR 3 000 000 000,
- D. considérant que ces derniers temps, les relations politiques, économiques et commerciales sont allées en se renforçant entre de nombreux pays d'Amérique latine et d'autres acteurs importants de la scène internationale, y compris la Russie, l'Inde, l'Iran et surtout la Chine, devenue le principal partenaire commercial et le principal marché d'exportation pour différents pays de la région, devant les États-Unis et l'Union européenne,
- E. considérant les implications géopolitiques et stratégiques de ces relations politiques et commerciales, en particulier l'intensité croissante des relations liées à l'accès aux ressources énergétiques, aux matières premières, à la vente d'armes et à leur approvisionnement, ainsi qu'à l'accès à la technologie nucléaire,
- F. considérant que selon une étude récente de l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI), les budgets consacrés à la défense des pays d'Amérique latine sont passés de 29,1 milliards de dollars en 2003 à 39 milliards de dollars en 2008, soit une augmentation considérable de l'ordre de 36 % en l'espace de cinq ans, bien que la répartition de ce budget soit inégale entre les différents pays de la région,
- G. considérant que les inégalités sociales, aggravées par la crise économique internationale actuelle, représentent toujours le défi principal que doivent relever les sociétés latino-américaines, et que c'est en premier lieu à ces pays et à leurs sociétés qu'il revient de consentir tous les efforts requis en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement,
- H. considérant qu'en Amérique latine, plus de 52 millions de personnes souffrent de la faim, soit quelque 6 millions de plus qu'en 2008, et qu'en conséquence, la sécurité alimentaire doit représenter une priorité absolue pour les acteurs nationaux, pour les organisations d'intégration, pour les organisations internationales et figurer en tête de leurs programmes de coopération au développement,
- I. considérant que la reprise, après la période de récession mondiale, sera encore lente en 2010 et que, même si l'Amérique latine a mieux résisté à la crise que d'autres économies avancées et que son taux de croissance devrait atteindre en moyenne 3% en 2010, la reprise demeure très inégale et le niveau de croissance ne suffira pas à améliorer de façon significative les conditions de vie de la population, qui continue de bénéficier d'une protection sociale très inférieure à celle dont bénéficient ses partenaires européens,
- J. considérant que le taux de chômage en milieu urbain a augmenté dans les deux régions en raison de la crise, et qu'il est plus que jamais nécessaire d'encourager la création d'emplois décents, de mettre fin à la détérioration croissante des conditions de travail résultant de la crise et, par-dessus tout, d'enrayer l'augmentation du chômage chez les jeunes, qu'il est également nécessaire d'égaliser les salaires, en particulier en Amérique latine, région où, d'après une étude de la Banque interaméricaine de développement (BID), les femmes touchent une rémunération inférieure de 17 % à celle de leurs homologues masculins, tandis

que les personnes d'origine indigène ou africaine sont payées 28 % moins cher que les personnes blanches,

- K. considérant la profonde inquiétude de l'Amérique latine par rapport à la politique de l'Union européenne en matière d'immigration et la nécessité de parvenir à des accords qui tiennent compte des intérêts légitimes des partenaires euro-latino-américains sur un thème aussi sensible, y compris la reconnaissance de l'égalité de droit pour tous les immigrés latino-américains sur le territoire de l'Union européenne et la non-criminalisation de l'immigration clandestine,
- L. considérant qu'une étude récemment menée par l'Organisation des États ibéro-américains et par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a estimé à EUR 55 milliards le budget nécessaire à la réalisation, dans un délai de dix ans, de 2011 à 2021, de l'objectif *Metas Educativas 2021* (objectifs éducatifs 2021) visant à mettre fin aux inégalités criantes, à remédier à l'analphabétisme dont souffrent encore 32 millions de personnes, à veiller à la scolarisation de 15 millions d'enfants âgés de 3 à 6 ans encore non scolarisés, à créer des systèmes solides et efficaces de formation professionnelle – inexistant à l'heure actuelle –, ainsi qu'à améliorer considérablement les conditions d'accès à l'université,
1. s'engage, en tant que bras parlementaire du partenariat stratégique birégional, à faire du prochain Sommet de Madrid un succès tangible et vérifiable pour les personnes et les citoyens des différents États parties au partenariat stratégique; se félicite de la présentation par la Commission européenne de sa communication du 30 septembre 2009 visant à identifier, à évaluer et à émettre des recommandations relatives à une association UE-ALC entre acteurs mondiaux,
 2. réitère sa conviction selon laquelle l'appui aux différents processus d'intégration régionale en Amérique latine, à travers ses manifestations diverses et asymétriques et, en particulier, à travers l'Union des nations sud-américaines (UNASUR), doit demeurer un principe fondamental du partenariat stratégique, et rappelle par conséquent que le fait de continuer à accorder une attention primordiale à la dimension birégionale des relations en vue de garantir la prééminence du partenariat stratégique constitue le meilleur moyen de veiller à la sauvegarde des valeurs et des intérêts des partenaires et d'œuvrer au renforcement du multilatéralisme;
 3. souligne, sur la base du succès de l'expérience européenne, que l'amélioration de la cohésion sociale, ainsi que le soutien apporté à l'inter-connectivité et au développement des infrastructures en Amérique latine, constituent trois autres axes prioritaires du partenariat stratégique;
 4. estime qu'il est indispensable de maintenir une approche stratégique globale pour le partenariat qui ait pour objectif ultime la création d'une zone euro-latino-américaine de partenariat global interrégional vers 2012 dans les domaines politique, économique, commercial, social et culturel, afin de garantir le développement durable des deux régions;
 5. recommande par conséquent de tirer le meilleur parti des possibilités offertes par l'application des accords de partenariat en vigueur (avec le Chili et le Mexique), des différents accords bilatéraux de coopération également en vigueur, des nouveaux partenariats stratégiques (avec le Brésil et le Mexique) et du projet de dialogue politique de haut niveau avec l'Argentine, sans toutefois perdre de vue l'approche stratégique globale évoquée plus haut;

Un dialogue politique et stratégique mieux coordonné, plus concret et plus intense dans le domaine du partenariat

6. propose au Sommet d'adopter une Charte euro-latino-américaine pour la paix et la sécurité qui, sur la base de la Charte des Nations unies et de la législation internationale connexe, comprenne des stratégies et des principes d'action politique et de sécurité conjoints, afin de faire face aux menaces communes auxquelles sont confrontées les parties au partenariat stratégique birégional; présente à cette fin au Sommet le texte de la Charte, qui figure en annexe à sa résolution du 8 avril 2009;
7. recommande de donner la priorité, dans le cadre du dialogue politique, aux thèmes suivants:
 - a) *concertation des positions en matière politique, macro-économique et financière au sein des Nations unies, du G-20 et des autres organisations compétentes dans ces domaines, afin que les deux régions jouent un rôle de protagoniste en accord avec leur plus de 1,1 milliard d'habitants et leur représentativité, puisqu'à elles seules, ces deux régions représentent un tiers des membres des Nations unies et du G 20;*
 - b) *concertation des positions au sein des différentes instances de dialogue sur l'environnement et le changement climatique, en particulier dans le cadre de l'ONU et de l'accord sur le changement climatique signé à Copenhague en décembre 2009, ce qui requiert l'organisation régulière de réunions ministérielles entre les ministres de l'environnement des deux régions, pour faire suite à une première réunion qui s'est tenue à Bruxelles en mars 2008;*
 - c) *approfondissement du dialogue sur la migration dans la zone euro-latino-américaine, entre les pays européens de destination de l'immigration et les pays d'origine et de transit, en poursuivant à cet effet le dialogue structuré décidé lors du dernier Sommet de Lima et mis en œuvre de façon effective à l'occasion de la réunion du 30 juin 2009;*
 - d) *approfondissement du dialogue sur l'énergie, l'approvisionnement énergétique et les économies d'énergie, en insistant tout particulièrement sur l'importance spéciale que revêtent les énergies renouvelables et la sécurité énergétique;*
8. recommande également le renforcement du dialogue politique birégional sur les thèmes suivants:
 - a) *maintien de la périodicité biannuelle des Sommits UE-ALC, la fixation, lors desdits Sommits, d'objectifs plus concrets et vérifiables, ainsi que l'établissement des plans d'action et des instruments nécessaires pour atteindre les objectifs arrêtés; recommande de procéder à l'harmonisation de l'organisation, de la structure, des méthodes et des rythmes de travail du système des Sommits, afin de renforcer leur cohérence, leur efficacité et leur transparence;*
 - b) *transformation des réunions ministérielles du Groupe de Río et du processus de Dialogue de San José en rencontres aboutissant à des décisions conjointes pendant les périodes courant entre deux Sommits, en accord avec les thèmes, l'agenda des Sommits et tout autre thème d'actualité dont l'importance politique requiert qu'il soit abordé;*
 - c) *inclusion du dialogue politique au niveau ministériel des rencontres régulières avec l'UNASUR, avec l'Organisation des États américains (OEA) et avec les Sommits ibéro-américains;*
 - d) *ouverture du dialogue politique birégional à de nouveaux axes triangulaires UE-ALC-*

États-Unis, UE-ALC-Asie et UE-ALC-Afrique en rapport avec tous les thèmes, domaines et intérêts communs qui le justifient et, en particulier, progression sur la voie de la mise en place d'un *espace euro-atlantique* intégré pour les États-Unis, l'Amérique latine et l'Union européenne, qui permette l'avènement d'un nouvel Occident capable d'exercer une véritable influence sur l'agenda mondial, en fonction des objectifs, des défis et des possibilités qui en résultent,

- e) élargissement du *dialogue politique ministériel sectoriel*, afin d'inclure des réunions ministérielles régulières entre les ministres de la défense ou leurs représentants, de telle sorte que les questions liées à la paix et à la sécurité soient étudiées par les partenaires de façon régulière et au plus haut niveau,
 - f) lancement d'un processus de dialogue sérieux en matière de sciences et de technologie, afin d'édifier un véritable "*espace UE-ALC de l'innovation et de la connaissance*",
 - g) *approfondissement du dialogue sur l'emploi et sur la croissance durable*, en mettant particulièrement l'accent sur l'emploi des jeunes, sur l'inégalité des salaires, sur le réseau de protection sociale et sur le travail décent;
 - h) *renforcement du dialogue en matière de politiques fiscales*, afin de parvenir à un recouvrement à la fois meilleur et plus juste des ressources, ce qui permettra d'augmenter les dépenses sociales;
 - i) *renforcement de la légitimité directe de tous les parlements d'intégration régionale*, en encourageant, dans les plus brefs délais, l'élection au suffrage universel direct de leurs représentants;
9. appuie, dans ce contexte, la création de la *Fondation Europe - Amérique latine et Caraïbes*, de nature publique-privée, dont les objectifs principaux devraient contribuer à la préparation des Sommets, au suivi des décisions et des lignes d'action politique adoptées lors de ces Sommets, et qui devrait, pour l'ensemble des acteurs politiques, institutionnels, universitaires et issus de la société civile œuvrant au renforcement des relations euro-latino-américaines, faire office de forum de dialogue et de coordination au cours des périodes courant entre deux Sommets;
10. formule, en guise de grandes lignes pour ladite *Fondation Europe - Amérique latine et Caraïbes*, les recommandations suivantes:
- a) mise en place d'une structure d'organisation simple et souple, qui tienne compte de la nature publique-privée de la Fondation, composition sur une base volontaire et paritaire, qui comprenne un conseil d'administration chargé d'établir les lignes maîtresses et les principes de fonctionnement de la Fondation, qui représente les États, les institutions européennes et latino-américaines qui participent à la fondation, y compris l'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine;
 - b) établissement d'un budget limité mais efficace permettant de mener à bien les missions confiées, alimenté grâce à un système de financement géré par les États membres de l'Union participant, les États latino-américains membres de la Fondation, et disposant de ressources propres créées par la Fondation elle-même ou mises à sa disposition par des entités qui la parrainent, qu'elles soient publiques ou privées ou liées à la zone euro-latino-américaine;
 - c) instauration de relations fluides et très étroites dans le cadre de la Fondation, en ce qui

concerne différents domaines gouvernementaux et parlementaires touchant aux relations entre l'Union européenne et l'Amérique au sein de différents forums (Sommet UE-ALC, Sommet ibéro-américain, Secrétariat général ibéro-américain – SEGIB –, Groupe de Rio, Groupe de San José, Assemblée Parlementaire euro-latino-américaine, etc.), établissements universitaires (Centre latino-américain pour les relations avec l'Europe – CELARE –, Institut des Hautes études pour l'intégration et le développement législatif – IDL –, etc.) et société civile organisée (Comité économique et social de l'Union européenne, Forums consultatif et économique et social du Mercosur, Communauté andine, Amérique centrale, etc.) et non-organisée, afin d'exploiter et de coordonner au mieux les synergies des différents acteurs et d'éviter la duplication des ressources;

- d) attribution à la Fondation d'une série de missions, à caractère temporaire ou sans délai particulier, selon leur caractère monographique et horizontal et leur importance politique, économique et sociale pour le partenariat stratégique en tant qu'organe catalyseur et mobilisateur des ressources dont disposent les différents acteurs qui la composent et, notamment, les missions suivantes:
- I. missions en tant qu'*Observatoire des migrations dans la zone euro-latino-américaine*, chargé du suivi permanent et approfondi de toutes les questions liées aux flux migratoires s'effectuant dans la zone concernée;
 - II. missions en tant que *Centre birégional de prévention des conflits*, chargé de la détection anticipée des causes de conflits violents et armés potentiels, ainsi que de la recherche des meilleures solutions pour prévenir de tels conflits et empêcher toute escalade éventuelle;
 - III. missions en tant que *Centre birégional de prévention des catastrophes naturelles*, chargé d'élaborer des stratégies communes et des instruments de contingence, d'alerte et de préparation visant à réduire la vulnérabilité mutuelle face aux catastrophes naturelles découlant du changement climatique et des divers phénomènes qui l'accompagnent, y compris les éruptions volcaniques, les tremblements de terre, les ouragans ou les inondations;

Un objectif global pour les relations économiques et commerciales

11. réitère sa proposition de créer une zone euro-latino-américaine de partenariat global interrégional fondée sur un modèle compatible "OMC-régionalisme" à appliquer en deux phases:
- a) une première phase caractérisée par:
- la reprise et la conclusion des négociations de *l'accord de partenariat UE-Mercosur* dans les plus brefs délais,
 - la conclusion des négociations de *l'accord de partenariat UE – Amérique centrale* et de *l'accord commercial* en vue de l'intégration régionale entre l'UE et la Communauté andine, en cours de négociation, à caractère pour l'heure bilatéral et qui pourrait s'accompagner d'une révision et d'un élargissement de *l'accord politique et de coopération de 2003*, chacun de ces différents accords obéissant à des délais et à des modalités propres, tout en se fondant cependant en dernier recours sur les trois piliers communs qui doivent caractériser le partenariat stratégique birégional, à savoir: un chapitre politique et institutionnel qui renforce les mécanismes de dialogue et de

concertation politique; un chapitre portant sur la coopération, qui promeuve le développement économique et social durable, et un troisième chapitre commercial comportant des programmes de libéralisation progressifs et réciproques tenant compte des asymétries au niveau du développement des économies respectives, avec pour mots d'ordre la solidarité et la complémentarité;

- une mise en œuvre de *l'accord de partenariat économique avec les pays du CARIFORUM* qui soit avantageuse pour les deux parties;
 - la *non-conditionnalité* des *accords de partenariat précédemment mentionnés* à la conclusion éventuelle des négociations de l'OMC;
 - *l'application effective aux Andins et aux Centraméricains du régime SPG "plus"* jusqu'à l'entrée en vigueur desdits accords;
 - *l'approfondissement des accords de partenariat déjà existants UE-Mexique et UE-Chili*, grâce à l'exécution de leurs clauses évolutives dans les domaines de l'agriculture, des services et des investissements, au travers de l'intensification du dialogue politique (y compris le cadre novateur du partenariat stratégique UE-Mexique) et en recourant à des formules avancées de coopération au développement (en ce qui concerne le Chili, ces formules devraient finir couronnées par "le partenariat pour le développement et l'innovation" que ce pays a proposé);
- b) la deuxième phase, qui devrait s'achever vers 2012, et visant à:
- parvenir à un *accord de partenariat global interrégional* qui offre un appui juridique et institutionnel, ainsi qu'une couverture géographique complète aux différents aspects du partenariat stratégique birégional, qui prévoit des *dispositions et des règles communes de portée générale* destinées à faciliter la circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux et visant à l'instauration du partenariat le plus vaste possible grâce, d'une part, à l'approfondissement des accords d'intégration en Amérique latine et, d'autre part, au processus de partenariat de l'Union avec les différents pays et groupes régionaux;
 - avancer de façon décisive sur la voie de la réalisation des *objectifs de cohésion sociale et de développement culturel et humain* qui doivent caractériser le partenariat;

Un partenariat renforcé en matière de cohésion sociale, d'inter-opérativité et de coopération au développement

12. salue les efforts consentis ces dernières années en matière de cohésion sociale par la Commission européenne, la BID, le programme des Nations unies pour le développement (PNUD), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CELAC), le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, et recommande le renouvellement et le renforcement des programmes EUROsociAL, URB-AL et EUrocLIMA;
13. estime indispensable de remédier aux carences actuelles en ce qui concerne les infrastructures en Amérique latine, étant donné que ces carences entravent son développement économique, et estime également indispensable d'encourager l'inter-connectivité dans la région afin notamment de favoriser le commerce intra-américain, qui représente aujourd'hui à peine 6 % du total dans la région, alors que l'Union européenne atteint quant à elle 76 % entre ses États membres; considère comme essentiel à cette fin d'obtenir le concours du secteur public, du secteur privé et des institutions financières;

14. se félicite par ailleurs de la mise en place de la facilité d'investissement en Amérique latine (MIAL) proposée par la Commission européenne à titre d'expression tangible de l'engagement de l'Union européenne dans la consolidation de l'intégration régionale et de l'inter-connectivité en Amérique latine; prend note du montant de EUR 100 000 000 prévu jusqu'en 2013 au titre du budget de l'Union européenne, sans préjudice de toutes autres contributions supplémentaires possibles ni de toutes autres subventions versées par les États membres; indique que cette facilité devrait servir d'élément catalyseur et mobilisateur de ressources pour les institutions financières et ce, dans trois domaines bien précis: inter-connectivité et infrastructures, secteurs social et environnemental, y compris le changement climatique, et croissance du secteur privé, en particulier des PME;
15. réitère sa demande en faveur d'un véritable partenariat dans les domaines social, de la connaissance et de la recherche en matière de développement durable, notamment par:
 - des actions plus résolues en vue d'atteindre l'objectif commun de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015, en tirant parti à cette fin des nouvelles possibilités de coopération Sud-Sud et triangulaire avec d'autres pays et régions;
 - le dépassement d'une optique de simple assistantat dans le domaine de la coopération au développement avec l'Amérique latine, afin de concentrer les ressources financières et humaines de l'instrument de coopération au développement (ICD) sur les pays les plus pauvres et les groupes les plus vulnérables;
 - la mise en place de nouvelles formes de coopération avec les pays émergents et à revenu moyen en Amérique latine en recourant à l'instrument pour les pays industrialisés (IPI+), en étendant la coopération aux domaines de la technologie, de l'enseignement supérieur, de la science et de l'innovation, des énergies renouvelables, de la lutte contre le changement climatique, etc.;
 - un recours plus important à l'instrument de stabilité de l'Union afin de mener à bien et de financer des programmes en Amérique latine, de contribuer à la stabilité démocratique, à la gouvernabilité, à l'institutionnalisation et à la prévention des conflits dans les pays qui en ont besoin et en font la demande;
16. réaffirme son soutien à la construction de "l'espace commun d'enseignement supérieur UE-ALC" ainsi qu'au renforcement du dialogue dans le domaine de la science, de la recherche, de l'enseignement supérieur, de la technologie et de l'innovation, proposé par la Commission européenne;
17. souligne l'importance de renforcer le dialogue bilatéral entre les différents pays d'Amérique latine au sujet de politiques solides et efficaces en matière de gouvernabilité, d'affaires sociales, de finances publiques et de fiscalité, afin d'accroître la cohésion sociale et de réduire la pauvreté, les inégalités et la marginalisation;
18. renouvelle sa proposition d'étudier, à l'horizon 2012, des dispositions et des règles communes de portée générale afin de faciliter la libre circulation non seulement des biens, des services et des capitaux, mais aussi des personnes, en mettant en place le partenariat le plus vaste possible qui engendre des bénéfices mutuels, et propose également d'étudier l'approche globale préconisée au sein des Nations unies dans le domaine des migrations;
19. insiste sur le fait qu'il ne peut résulter de bénéfices économiques, sociaux et culturels, tant pour les pays d'origine que pour ceux de destination au sein de la zone euro-latino-américaine, que d'une immigration ordonnée et respectueuse des droits de l'homme; rappelle

l'importance du dialogue birégional structuré lancé en juin 2009 et renvoie aux conclusions et aux propositions faites au Sommet par le groupe de travail de l'Assemblée sur les migrations dans les relations UE-ALC;

20. recommande de renforcer le mécanisme de formation et d'échanges interparlementaires actuellement mis en œuvre au travers de l'instrument financier pour la promotion de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle mondiale créé par l'Union européenne en décembre 2006 dans le but d'améliorer la préparation et la qualification des administrations, des fonctionnaires et des agents au service des instances parlementaires, régionales et nationales du partenariat stratégique;

*

* *

21. charge ses coprésidents de transmettre la présente résolution à la Présidence du V^e Sommet UE-ALC, au Conseil de l'Union européenne, à la Commission européenne, au groupe de hauts fonctionnaires UE-ALC, ainsi qu'aux Parlements des États membres de l'Union européenne et à l'ensemble des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, au Parlement latino-américain, au Parlement d'Amérique centrale, au Parlement andin et au Parlement du Mercosur.

*

* *